



GROUPEMENT des SYLVICULTEURS du VERCORS 4 MONTAGNES

(association loi 1901)

B.P. 70525 - 38011 GRENOBLE cedex 1

Tél. 06 85 76 28 36 @mail contact@gs4m.com internet www.gs4m.com

Compte Rendu de la réunion de terrain

09 juin 2017 St Nizier 14h

A l'invitation du GS4M et du technicien de COFORET Mathieu Delaygue

Une quinzaine de personnes se sont retrouvées au parking des pucelles avant d'aller sur le terrain pour rencontrer Benoît CHABERT – Andréas RETY nos pros du bûcheronnage du Vercors. Nous regrettons l'absence de Arnaud BLANC, le local, retenu par ailleurs.

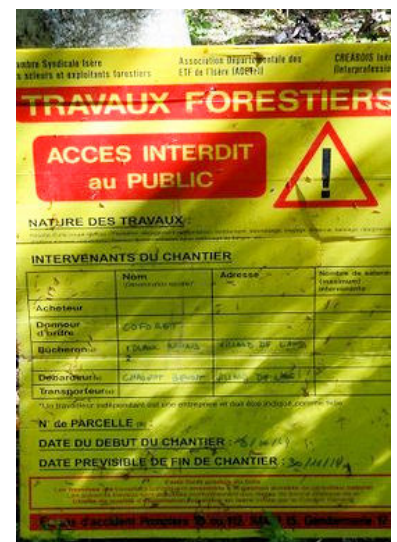


Le but de la réunion était que les bucherons et le débardeur sensibilisent les propriétaires sur leurs forêts et leur montrer leurs métiers ainsi que leurs savoirs faire.



Petite marche d'approche et les bruits de tronçonneuse et de tracteur nous guident vers le chantier.

Les panneaux de chantier dans les forêts doivent être présents pour prévenir les usagés qu'il faut être prudent dans une zone précise. Avant toute intervention, se plier aux exigences légales, déclaration de chantier, justificatifs fournis au maitre d'œuvre ou propriétaire : aptitude à la profession, conditions spécifiques réclamées par la MSA, formation initiale, tenue de sécurité, zone de travail délimitée pour prévenir les différents usagers de la forêt, promeneurs, vététistes...





GROUPEMENT des SYLVICULTEURS du VERCORS 4 MONTAGNES (GS4M).

Pour suivre, dans le vif du sujet, les conditions d'abattage :



Place de l'arbre à abattre dans son milieu naturel, taille, grosseur, empatement, hauteur, est-il isolé, en groupe... ?

La direction de l'abattage en respectant en priorité la reprise de la grume par le tracteur.

L'entaille effectuée, au 1/3 de la surface de de la base, au maximum, attaquer au même niveau le sciage à la tronçonneuse en se ménageant de chaque côté de la « charnière »

2 points d'accrochage qui permettront à la fin du sciage, de modifier légèrement la chute de l'arbre.



D'après le code de la route, les grumiers peuvent acquérir 18m de longueur de bois maximum. Les scieries peuvent mettre des grumes dans les machines de 16m de long maximum et ont des cahiers des charges à respecter. Cela contraint les bucherons à couper le surplus des arbres une fois qu'ils sont abattus. Certains bucherons décident de faire des grumes d'environ 12m (multiple de quatre) pour avoir deux morceaux et comme ceci, il n'y a plus de perte de surplus.

Une fois le bois coupé, un tri visuel est fait par les bucherons pour déterminer si le bois va aller dans les scieries ou autre en fonction des demandes des clients. Il existe plusieurs critères pour classer les bois, en fonction des nœuds, du diamètre, des maladies...



Ces bois sont alors stigmatisés dans plusieurs catégories, A (n'existe pas dans le Vercors), B (belle charpente), C (moyenne charpente) et D (Palette). Les bucherons prennent compte des branches, de la conicité et des problèmes perçus lorsque l'arbre est coupé. Si le sol est trop riche en azote, le bois risque de pourrir.





Un problème d'effectif de bucheron se fait ressentir dans le milieu forestier, il y en a de moins en moins du fait des conditions difficiles. Ils doivent signer multiples contrats avec ceux qui les engagent, ils sont payés à l'heure ou au mètre cube, à la quantité de travail fournis. Certains font partis de la MSA (Mutuel Social Agricole) et d'autres sont des travailleurs détachés.

Il y a beaucoup d'exploitation dans les forêts communales. Il est plus facile pour les bucherons et débardeurs d'y travailler car il y a des pistes plus accessibles et plus régulières, des belles places de dépôts... ils ne sont pas obligés de reprendre tout l'aménagement d'exploitation nécessaire, contrairement aux forêts privées dans lesquelles ils ont besoins d'être créés.



De nombreux points particuliers qui nous apparaissent comme invraisemblables...

pourtant nous avons besoin de professionnels et combien les contraintes qui leurs sont imposées semblent vouloir décourager cette profession qui n'est pas sans risques



Sur le chemin du retour, le bilan est positif, beaucoup d'informations dont il faudra tenir compte, mais restant des « apprentis » nous garderons à l'esprit que ce métier ne s'improvise pas et nous ne concurrencerons pas les « pros ».

Le métier de débardeur est compliqué car sait que lorsqu'il va passer pour tirer les bois, il va en abîmer certains avec sa machine. La difficulté est d'en abîmer le moins possible. Il faut faire attention avec les érables car ils éclatent facilement et c'est très dangereux lorsqu'on veut les couper. Pour couper du bois, il est important d'essayer de ne jamais être seul car ça reste une activité dangereuse. Surtout dans les chablis. Si le bucheron est seul, il se doit de prendre contact avec une tierce personne à intervalle régulier pour montrer qu'il n'a pas de problème. Les bucherons et débardeurs doivent être détenteurs du SST (sauveteur secouriste du travail).

Un profond respect pour cette profession qui n'est pas de tout repos avec les risques qu'ils affrontent quotidiennement qu'il fasse beau, qu'il pleuve, qu'il neige, qu'il vente...

Le verre de l'amitié a conclu cette séance sur le terrain en se promettant de récidiver plus souvent, l'enrichissement des contacts, des connaissances techniques... beaucoup d'autres sujets sont évoqués.

A bientôt D. BONNET

